



L'AIGUILLON

Décembre 2021 / Janvier 2022

www.solidairesidd.com

N° 64



SPECIAL CONGRES

Agir ensemble et solidairement

ÉDITO

Le Congrès de **Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable** s'est tenu le 14 octobre à Dijon. Les adhérentes et les adhérents de toutes la France s'y sont réunis pour échanger, partager et définir la politique syndicale de Solidaires I.D.D ainsi que pour élire ses représentants (voir les pages qui suivent). Ce Congrès s'est déroulé dans une ambiance de travail assidue et a soulevé d'importantes questions et inquiétudes sur l'avenir professionnel des agents, du statut des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique et des services publics.

Dans tous les établissements et les services, les attaques de l'administration sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus violentes.

Le « nouveau monde » que prônent les gouvernements successifs, installe dangereusement l'abolition d'un état de droit. Les « grands débats », les ordonnances d'autoritarisme, les lois liberticides vont tous dans le même sens. Elles ne font que dresser les citoyens les uns contre les autres avec des objectifs d'ultra-libéralisation du travail, de la délocalisation des industries françaises et des services publics démantelés.

La pandémie du Coronavirus aura permis d'exaucer les vœux du capital et du patronat en injectant sans contrepartie, ni remboursement de « l'argent magique ». La facture est et sera à la charge de la dette privée qui se transformera, une fois encore, en dette publique, comme après la crise financière de 2008 générée par les banques et les emprunts toxiques des supprimés, pour laquelle le peuples paye encore.

Voilà pourquoi il faudra maintenant que le peuple fasse des économies en abandonnant les services publics, les demandeurs d'emploi, les retraités ; en diminuant les indemnités sociales, les pensions, les salaires ; en réduisant les droits d'une justice sociale et fiscale, et accessoirement en travaillant plus longtemps.

Pour sauvegarder un service public de qualité et de proximité, pour mettre fin à l'hémorragie financière à l'attention unique des premiers de cordée, pour ne plus attendre un très hypothétique ruissellement sur les derniers de cordée, pour permettre le droit à un logement digne aux familles et aux sans domicile fixe en France, pour maintenir les aides sociales des étudiants et des personnes vulnérables, pour faire suite à la suppression des centaines de milliers de contrats aidés, auprès des milieux associatifs et des villes,... tel est le bilan non-exhaustif de la start-up Macron.

Solidaires formule le vœu, en ce début d'année 2022, d'un meilleur monde et d'une société française respectueuse de la grandeur des droits de l'Homme et du citoyen.

Année 2022, une année importante, notable par les élections des représentants du peuple et les élections professionnelles des représentants du personnel le 8 décembre 2022. Dans chacune de ces échéances, **Solidaires** vous invite à vous exprimer.

Votez et faites voter.

CONTRE toutes les formes de discriminations,
de régression et d'intérêts privés !
POUR revenir à la patrie des droits de l'Homme,
phare des Lumières, avant-garde de la Liberté !!



sommaire

■ L'Édito :	
Agir ensemble et Solidairement	1
■ Motion DREETs	2
Les lignes de gestion	
■ Motion DREAL	4
Non à l'abandon, l'externalisation et la privatisation de nos missions !	
■ Motion VNF	6
Où est l'Ecologie ?!	
■ Le contrat Objectif et Performance COP 2023 : la mort des Eclusiers ?!	8
■ Motion Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail	9
■ Déclaration d'Orientation générale	10
■ Bulletin d'adhésion	12

Les Motions



Directions Régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Les Lignes Directrices de gestion (LDG) Les lignes Destructrices de gestion !

Réorganisation des DIRECCTE devenues DREETS :

La modification notable des DREETS avec l'éclatement d'une partie des services de l'inspection du travail (les unités départementales) avec une répartition et une réorganisation au sein des préfectures, dans les services des directions départementales de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations du territoire (DDTESPP) a fait l'objet d'une présentation par ailleurs.

Au 1er semestre 2020 s'est tenue, avec le bureau de pilotage des corps techniques (BPCT), 2 réunions en bilatérale et 1 réunion en intersyndicale relatives aux lignes directrices de gestion (LDG) de promotion des TSEI (pas pour le corps des IIM).

Solidaires IDD a rappelé bien évidemment que nous étions contre ces LDG puisqu'elles entérinent la fin du rôle des représentants du personnel dans la défense des agents pour les promotions et les mobilités.

Dans toutes les administrations de l'État et dans tous les établissements publics de l'État occupant du personnel remplissant les conditions déterminées à l'article 2 de la loi du 11 janvier 1984, a été institué des commissions administratives paritaires suivant des règles énoncées au décret n°82-451 du 28 mai 1982. Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire des fonctionnaires.

Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent (détachement entrant, accueil en disponibilité, mobilité), et sur la carrière de chaque agent de ce corps (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation).

Depuis la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique « *en son article 25, la compétence des CAP s'agissant des actes de mobilité et de promotion des agents* », autrement dit, le rôle et la compétence des CAP sont supprimés à compter du 1er janvier 2020, à l'exception de la procédure disciplinaire...bien-sûr !

La même loi « *prévoit l'édiction de lignes directrices de gestion dont le contenu et les conditions d'élaboration sont déterminées par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019* ».

Ces Lignes Directrices de Gestion se substituent donc à la Commission Administrative Paritaire avec toujours autant d'obligations et moins de droit (liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse, droit de grève, droit syndical, à la formation permanente, droit de participation, rémunération après service fait, droit à la protection) et notamment celui de la représentation des personnels et d'égalité de traitement entre les agents d'un même Statut. Le statut général des fonctionnaires, voilà le véritable enjeu de Macron qu'il souhaite abolir.

Dans ce cadre, **Solidaires I.D.D** a participé à deux réunions avec le gestionnaire des corps techniques de l'ex-Industrie – la Direction Générale des Entreprises (DGE), puis une troisième avec les représentants des organisations syndicales élus en 2018. Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) définies par la DGE, pour ce qui est de la promotion et de la valorisation des parcours professionnels, s'inscrivent dans un ensemble ministériel, voire interministériel.

Néanmoins, **Solidaires** a obtenu une petite avancée par rapport à ses revendications historiques concernant la promotion possible sur place des agents pour l'accès au 3e grade. Par le passé, cette promotion était impossible pour les agents mis à disposition (MAD) et nécessitait obligatoirement une mobilité sur un poste cœur de métier.



Comparatif des arguments du BPCT / Solidaires IDD

Selon la DGE	Selon Solidaires I.D.D
Dans la construction du parcours professionnel des TSEI, la mobilité qu'elle soit fonctionnelle ou géographique est un élément essentiel. Il est important, pour la DGE d'évoluer régulièrement.	La loi de la jungle et de l'entre-soi sont à l'œuvre pour espérer une mobilité. C'est une démarche individuelle dite « au fil de l'eau » où seul l'avis du service d'accueil compte avec une production de CV, de lettre de motivation et d'entretien professionnel.
La promotion au choix ne peut constituer une voie exclusive de promotion. Les examens professionnels demeurent la voie privilégiée. Il ne faut pas espérer faire toute sa carrière en ne comptant que sur le tableau d'avancement.	La faiblesse du volume d'évolution de carrière lié à un ratio pro/pro condamne une majorité d'agents à demeurer en « classe normale ». D'où notre exigence revendicative de reclasser les TSEI du 1er grade (TSEI CN) à celui de principal (TSPEI).
La carrière avant l'entrée dans le corps peut également être prise en compte.	Avant les LDG, 10 années de la carrière antérieure étaient prises en compte.
Ces LDG déterminent différents critères sélectifs pour pouvoir obtenir une promotion au grade de TSPEI, puis de TSCEI et également à la catégorie A, ils sont complémentaires.	Ces critères ne seront malheureusement plus soumis pour avis aux représentant.e.s du personnel. N'étant plus associé.e.s aux débats sur la promotion, ils, elles ne sont plus à même de faire valoir et objectiver leurs arguments.
Le coup de chapeau (TRGS) ou le principalat pour les promotions n'ont plus cours. Ces notions n'étaient pas « réglementaires », elles ne peuvent apparaître dans les LDG. De même, l'ancienneté n'est plus un critère permettant à lui seul une promotion.	Ces types de reconnaissance professionnelle, obtenus par la négociation salariale, visaient à gratifier un engagement, un parcours, une carrière. Dorénavant, les agent.e.s qui auront atteint le dernier échelon, grade, n'auront plus de perspective d'évolution professionnelle avec la limite d'engagement et la perte de sens.

**DÉFENDRE LES AGENTS,
DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC**

Les Motions



Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

NON à l'abandon, l'externalisation et la privatisation de nos missions !

L'exemple du transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'Office Français de la Biodiversité est criant :

Après 3 ans de rebondissements, désinformations et rétro-pédalages, la mise en place est encore plus que vague. Face à l'incertitude et à la lenteur de prise de décisions (emplacement, postes, statut et gestion des collègues), le fonctionnement des laboratoires d'hydrobiologie, qui ont un agrément délivré par le Ministère de la Transition Écologique (MTE) pour pouvoir exercer, pourrait être en mode très dégradé quelque temps puisque la formation et l'habilitation des nouveaux-elles collègues sur ces métiers prennent en général de 1 à 3 ans.

Pour les Installations Classées, type SEVESO par exemple, la situation est aussi préoccupante :

Alors que les objectifs sont toujours de plus en plus prégnants (complexification de la réglementation, attentes des concitoyens toujours plus élevées, accroissement post-Lubrizol (incendie d'une usine de produits chimiques près de Rouen, septembre 2019) du nombre de visites d'inspection) car les missions ne sont pour l'heure pas supprimées, les collègues se retrouvent avec des moyens de plus en plus faibles voire inexistantes.

Après un arbitrage préfectoral de plus en plus contraignant, l'administration supprime des postes au gré des départs en retraite et des mutations, sans se soucier du service rendu.

Les collègues sont mis-e-s à chaque fois devant le fait accompli, sans concertation, et la charge de travail se répercute mathématiquement sur ceux et celles qui restent ; la tâche des assistant-e-s est, elle aussi, nécessairement impactée. Le seul allègement que l'on nous propose réside dans des modifications, à venir, de nos outils informatiques. Les risques psycho-sociaux que ce contexte engendre n'en sont absolument pas réduits ; au contraire, on peut même y deviner les premiers jalons d'une future externalisation...

Dans cette ambiance également dégradée par des premières strates hiérarchiques hors-sol, leur pseudo-concertation et un management sans prise en compte de l'humain, la tendance à confier nos missions ou une partie de celles-ci à des bureaux d'études ou organismes privés, qui réalisent pour un coût plus important une prestation moins qualitative que celle des fonctionnaires, se retrouve au sein de plus en plus de services.

NOTRE REVENDICATIF

- Mise en adéquation des moyens (adaptation des outils et supports) avec les missions de protection des populations et des biens, de prévention/limitation des atteintes à l'environnement... ;
- Préservation de nos compétences et connaissances techniques par la formation permanente et le tutorat ;
- Retour à un dialogue hiérarchique « de contact » : en finir avec les éléments de langage technocratiques ne visant qu'à masquer les conséquences des économies demandées à notre ministère ;
- Fin des réorganisations successives, sans transparence en amont ni évaluation des résultats, et qui ne visent qu'à éponger les coups de rabot sur les effectifs, à l'image de la situation des collègues « restructuré.e.s » suite à la baisse des Budgets Opérationnels des Programmes UTAH ou PEB ;
- Au regard des enjeux climatique et social, refus de la main-mise du ministère de l'intérieur qui permet aux entreprises de déroger sans vergogne aux législations environnementales que les collègues du MTE sont chargé.e.s de faire respecter.

**Soyons uni.e.s et solidaires dans les DREAL et la Fonction Publique
dans la lutte pour une justice sociale
et une politique environnementale sûre et respectueuse,
à la hauteur des attentes des usager.e.s,
sans compromission, ni négligence, ni passe-droit !**



Les Motions

Voies Navigables de France

OÙ EST L'ÉCOLOGIE ? !



La promotion écologique n'est pas à la hauteur des attentes. VNF fort de son réseau de 6 000 Kms peut certes faire des voies d'eau un espace de loisir mais doit absolument remettre en cause la doctrine du transport Français en utilisant pleinement l'**INTEGRALITE** de son réseau plutôt que de se limiter aux 2000 KM grand gabarit pour développer le transport.

VNF et l'Etat annoncent des millions d'euros d'investissement sur les voies d'eau alors que localement les budgets d'investissement sont en grande diminution. Cherchez l'erreur !!!

La modernisation des grands gabarits ainsi que la création de l'Axe Seine-Escaut sont de très bonnes nouvelles pour le développement des voies d'eau. Mais il ne faut pas oublier et laisser mourir le petit gabarit qui est également une alternative au transport routier, surtout si l'on cherche réellement à développer les circuits courts avec un Impact Carbone bien moindre.

Les manques de perspectives de notre direction, viables et raisonnables impactent directement l'avenir ..

Ce n'est pas aux générations futures de payer pour notre manque de perspectives viables et raisonnables.

VNF DTCEB : Avant et Après

De 2010 à 2013 des régions ont expérimenté la prise de contrôle de certaines voies navigables. Ce fût un échec, les régions s'aperçurent que gérer des voies d'eau n'est pas chose aisée et elles ont renoncé (Peut-être y avait-il trop d'agents et trop d'infrastructures pas forcément en bon état). L'Etat décida alors de transformer l'Etablissement Public Industriel et Commercial VNF en Etablissement Public Administratif afin d'adopter tous les canaux et les rivières dont la gestion n'intéressait personne. L'EPA VNF naquit alors, comprenant environ 7000 agents répartis dans 7 Directions Territoriales et le Siège.

L'établissement VNF est passé par plusieurs ministères de tutelle. D'ailleurs pourquoi passer du ministère des transports à celui de l'écologie si le seul but de l'établissement est la relance du transport fluvial inscrite au Grenelle de l'Environnement ?

Aujourd'hui, sur ces 7000 agents, il n'en reste que 3091 aujourd'hui soit 44%

Et VNF prévoit la suppression ou non renouvellement de 300 Equivalent Temps Plein d'ici 2025. SOLIDAIRES regrette la baisse des effectifs qui engendre un surcroît de travail pour les agents encore en activité ainsi qu'une dégradation des conditions de travail.

Les premiers changements

De 2013 à 2016, Fin des subdivisions pour la création des UTI et CEMI (Cemi qui sont devenus des subdivisions "nomansland") ; ce qui engendra l'augmentation des distances de travail des agents, et des équipes plus importantes pour les chefs d'équipe.

Solidaires n'existait pas encore au sein de l'établissement VNF mais n'aurait pas donné son accord.

Et à partir de 2016, fusion de cemi et d'UTI, création de la DIMOA, du SEMEH, le SMAP qui devient SPADES, réorganisation des services supports (pôles comptables et SG), suppression des DOE et DOO pour la création des DUTI.

La création, la fusion ou les réorganisations de ces services avaient pour but pour la direction de simplifier l'organigramme, de différencier les services, de cloisonner ou de placardiser les agents dans des missions bien définies mais avec un "qui fait quoi" pas forcément clair et connu.

Les réorganisations se succèdent, ce qui désorganise totalement le travail, on ne sait plus qui fait quoi, qui est où, etc...

Les agents n'ont pas le temps de s'imprégner d'une nouvelle organisation qu'une autre survient, ce qui est néfaste pour la santé physique et morale.

Diviser pour mieux régner

La montée en puissance des missions de la CMS est une très bonne chose. Par contre il est dommage que CEMI et CMS ne travaille pas encore solidairement. Un gros manque de concertation et de communication se fait sentir, le lien social ne se fait plus que par une application (MAINTA) ou par courrier électronique.

Solidaires regrette la constante opposition des agents entre eux, alors que nous sommes tous sur le même bateau.

Depuis plusieurs années, la pénibilité du travail de terrain dont celui d'éclusier est mal reconnue. Afin de pallier à cette pénibilité, VNF a voulu mécaniser les ouvrages, ce que **Solidaires** approuve. Par contre nous avons été trompé. Les travaux de mécanisation rendent les ouvrages plus durs à manœuvrer dans l'attente de l'automatisation.

Et les agents sont employés à effectuer des missions de réappropriation des espaces verts laissés à l'abandon depuis plusieurs années ; et ce sont encore les mêmes qui payent de leur santé ce lourd tribut dû au choix d'une stratégie inadaptée par l'administration.

La menAS de disparaître

Si la surveillance du réseau se fait par des PCC loin des ouvrages, alors qu'advient-il des logements en NAS ?

Pour **Solidaires**, les NAS doivent perdurer, rien ne vaut une présence humaine sur les sites à enjeux, il est primordial de conserver le système d'astreinte d'exploitation effectué par des agents proches du terrain qui connaissent le réseau et également de renforcer l'astreinte maintenance.



SOLIDAIRES s'insurge de la mise en place d'un COP destructeur pour l'avenir des voies d'eau, **SOLIDAIRES** s'oppose à la non prise en compte de l'humain dans la mécanisation.

SOLIDAIRES est pour le maintien du niveau de rémunération pour les agents qui vont perdre l'ISH et RTT.

SOLIDAIRES réclame au vu des changements de missions un déroulement de carrière immédiat :

Que les agents C1 passent C2 ;

Que les agents C2 passent C3 ;

Que les agents C3 passent B1 ;

Et que les agents ne soient plus embauchés au grade C1.

SOLIDAIRES est pour la revalorisation du point d'indice bloqué depuis 2010.

SOLIDAIRES revendique une nette augmentation des budgets de fonctionnement afin de pouvoir travailler en adéquation avec les missions confiées.

SOLIDAIRES demande le déplafonnement de la PTETE.

SOLIDAIRES est pour le maintien des logements en NAS.

SOLIDAIRES réclame, au regard de la fusion des CHSCT et CT en CSA, une fréquence plus élevée de réunion du CSA afin de traiter les dossiers.

SOLIDAIRES demande une plus grande transparence des réelles implications du COP et de réelles discussions avec la direction plutôt que d'avoir le sujet ficelé en commissions.

Le Contrat Objectif Performance (COP) 2023 : la mort des éclusiers

Le contrat signé entre l'état et VNF fixe les grandes lignes directrices que VNF doit suivre :

En théorie, 3 missions principales pour les 9 ans à venir :

- promotion de la logistique fluviale (investissement sur le grand gabarit pour le développement du transport fluvial) (Seine Escaut). **Solidaires** est pour de tel projet mais pas sans les agents et ni au détriment des missions régaliennes ;
- Aménagement du territoire (développement du fluvestre, développer des espaces privilégiés au bord de l'eau pour les activités de loisirs, faire payer les collectivités, les acteurs de la voie d'eau, pour l'aménagement du réseau) ;
- La gestion globale de l'eau (centralisation à distance et par automatisation du réseau, prises d'eau et de rejets...).

Pour cela l'État a fortement augmenté sa dotation financière à VNF.

Afin d'atteindre ces objectifs, VNF a décidé de moderniser les méthodes d'exploitation par une automatisation à outrance, par la suppression des points d'appuis/relais et CMS pour ne faire plus que des CM (centre de maintenance). Par exemple le Canal de Bourgogne qui avait 7 points d'appuis dans 3 CEMI plus 3 centres de maintenance, ne seront plus que 3 pôles (CM maintenance), et par conséquent moins de lieux de prise de poste pour les agents.

Alors que l'on doit favoriser le transport par voies d'eau, il est décidé de réduire le mouillage à 1,60m.

VNF veut généraliser la période de plaisance sur 7 mois et réduire l'ouverture quotidienne à 8 heures au lieu de 9 heures actuellement (9H30 à 17H30) ☐ Où est le développement du transport en réduisant les horaires et le mouillage ???

Solidaires s'oppose à une ouverture à 8 heures quotidiennes, quid des agents.e.s, quid de leur traitement des ISH et RTT, une perte financière non négligeable est à venir.

VNF est prêt à un investissement sans précédent dans le développement des compétences, l'accompagnement individuel et collectif, ainsi que les reconversions professionnelles ☐ c'est la mort de l'éclusier, les agents sont incités à aller voir ailleurs...

VNF s'interroge sur les métiers exercés par le personnel, **Solidaires** s'indigne de savoir que VNF ne sait pas quelles missions vont prochainement effectuer les agents.

VNF veut organiser et professionnaliser la maintenance (déploiement de la GMAO, comme cela, les Plans de Maintenance Préventive pourront être transférés à une boîte privée) ; d'ailleurs on peut se demander si l'établissement considère ses agents de CMS comme des professionnels à l'heure actuelle.

La revoyure du COP :

Un premier point sera fait en 2023, les agents seront fixés sur leur sort. Puis tous les 3 ans, il peut être mis à jours (**Solidaires** craint une nouvelle réduction des effectifs).

Dans les conclusions du COP, il est écrit "Au-delà des revoyure trisannuelles, si un élément extérieur venait remettre en cause significativement des objectifs ou des moyens, l'état ou VNF pourront, proposer une révision du contrat".

Cette conclusion à double tranchant autorise et permet de nombreuses modifications éventuelles (nombre d'agent, mouillage, nouvelle fusion des Centre de Maintenance, ou autres...).

Solidaires restera vigilant à l'évolution du COP et des conditions de travail.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter. fse.vnf-dtcb@vnf.fr

**DÉFENDRE LES AGENTS,
DÉFENDRE
LE SERVICE PUBLIC**

Les Motions



Hygiène, sécurité et conditions de travail

Pour **Solidaires**, il est hors de question d'accompagner des réformes qui mettent à mal le service public et ses agents. **Solidaires** exige de faire respecter les obligations de l'État employeur en matière de conditions au travail, de prévention et de protection des agents.

Difficile tâche que de vouloir faire prendre en compte les contraintes et les pressions sur les agents quand, durant cette période, s'accroissent les suppressions de missions, d'emplois, de sites, donc de repères et une perte de sens.

Les "réorganisations structurelles", les mobilités qui y sont liées, la mise en place croissante du télétravail, la non prise en compte des "projets importants" (au sens de la jurisprudence) modifiant les conditions de santé, de sécurité et les conditions de travail, la perte de pouvoir d'achat réelle et durable, conséquence directe du gel du point d'indice depuis 2010.

L'anticipation des risques est l'essence même de la prévention durable des risques professionnelles. Après l'intégration des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les tableaux répertoriant en 1991 les maladies professionnelles relatives aux changements des conditions de travail, **Solidaires** revendique la prise en compte, dans les CHSCT, le plus en amont possible, l'exposition complexe ou non des salariés qui peuvent déclarer à plus ou moins long terme des troubles ou des maladies.

Une analyse de l'évolution globale de l'environnement de travail et des risques professionnels s'impose (article L.4121-2 du code du travail). Comme pour l'appropriation des textes sur le harcèlement sexuel et moral, la protection des travailleurs en situation de handicap et les violences au travail, **Solidaires** a la volonté de développer, son rôle de veille, de vigilance et d'évaluation des risques professionnels (EvRP). Celui-ci constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Comme le Document Unique, l'Évaluation des Risques Professionnel doit être renouvelée (articles L.4121-1 et L.4121-3 du code du travail) régulièrement et chaque fois que nécessaire.

L'amélioration permanente des conditions de travail et de la protection de la santé des salariés est un enjeu majeur de **Solidaires I.D.D.**

L'un des changements majeurs mis en œuvre par la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, est la fusion des instances du Comité Technique et du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail en une instance unique dénommée Comité Social d'Administration.

Solidaires déplore cette décision gouvernementale qui réduira drastiquement le dialogue social et transforme le CHSCT en Formation Spécialisée, quand elle existe.

Solidaires, s'est également opposé à la quasi disparition des CAP.

Les CAP mutations, promotions et des parcours professionnels sont désormais à la «tête du client», il ne subsiste plus que les Commissions Administratives Paritaires disciplinaire.

**DÉFENDRE LA SANTE, LA SECURITE AU TRAVAIL
DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE**

Orientation Générale



Solidaires I.D.D a vocation à défendre toutes les missions de service public et tous les agents.e.s qui les exercent quels que soient leurs corps. En outre, l'actualité nous oblige à nous interroger : Comment permettre aux agent.e.s affecté.e.s notamment en DREAL, en DREETS (ex DIRECCTE), à VNF ou mis à disposition (MAD), parfois hors MEFR, de conserver durablement leur gestion par le

MEFR (statut, Traitement indemnitaire, HSCT, Action Sociale, recrutement, carrière, concours, mobilité, formation...)?

Comptant une nouvelle fois sur la seule responsabilité individuelle des agent.e.s, les décideurs et donneurs d'ordres de la DGE ne mesurent pas la perte de sens dans leur travail au gré des restructurations de service et de gestion de leur parcours professionnel. L'investissement dans de nouveau poste, région et ou secteur professionnel, placé seul dans une organisation désincarnée pour tenter de gérer des situations sans la maîtrise des tenants et des aboutissants avec de surcroît des objectifs intenable, ils ne pourront pas faire face.

Mesurant qu'ils sont jetables après s'être donnés avec professionnalisme, avec un sens aigu du service public, depuis la disparition du Ministère de l'Industrie puis des Directions Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement (DRIRE), les agent.e.s passé.e.s sous gestion finances doivent obtenir une reconnaissance professionnelle pérenne, menacée aujourd'hui avec notamment la loi de la transformation de la Fonction Publique, du 6 août 2019, la fin des CAP et la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG), nouvel outil du bâton et de la carotte individuelle.

Ainsi, nous proposons aux congressistes, aux militant.e.s du bureau national et aux délégué.e.s de région élus composant l'organe directeur et démocratique qu'est le conseil national les outils suivants pour reprendre le chemin de la lutte collective :

➤ Un outil de consultation, déclinable selon les besoins des « sections » en local, dans lequel est incluse une question relative à la mobilisation collective. Nous ne pouvons/devons pas présumer au lieu et place des agent.e.s que ceux-ci et celles-ci ne feront pas grève pour défendre leurs missions et leurs emplois. Et même s'ils sont minoritaires, ceux des collègues qui veulent tenir le piquet, la manifestation ou des rassemblements, il est de notre responsabilité, en tant que syndicat de lutte de déposer un préavis pour couvrir juridiquement leur droit de contestation.

➤ Un calendrier de « grèves locales en cascade », grève dite « perlée » avec un préavis de grève d'une journée déposée pour tous les missions menacées de fermeture ou de restructuration idéologique.

➤ Une proposition de visuel de tract personnalisable pour les sections qui envisageraient d'organiser des mobilisations, seuls ou avec l'intersyndicale locale.

Notre perspective « rêvée » est d'aboutir à une mobilisation nationale au printemps 2022.

➤ Au plus fort du jeu des élections présidentielles, avec le soutien des fédérations et l'articulation de l'action des **Solidaires** locaux !

➤ Si les collègues s'emparent de l'outil de grève. Mais même sans cela, notre action conserverait tout son sens pour l'intérêt général, la justice, les services publics, la préservation de l'environnement, du climat et de la biodiversité.

Nous sommes ouverts à toutes les discussions relatives au contenu et à la forme de ces propositions ainsi que sur leurs modalités de mise en œuvre dans le respect du consensus.

Si notre syndicat décide de s'emparer de cette proposition qui pourraient permettre d'adapter ces outils et pourquoi pas de les étendre à d'autres services confrontés à des situations de régressions similaires.

Cette proposition peut également être amplifiée et proposée à l'intersyndicale nationale ou aux intersyndicales locales.

Ne renonçons pas à nos valeurs syndicales, à l'identité combative des syndicats **SUD-SOLIDAIRES**, sous-prétexte qu'il y aurait une frontière entre la politique d'état et qu'elle serait étrangère aux décisions prises à la Fonction Publique et dans les ministères. Elle ne l'est jamais ! Pour recouvrer le sens de l'intérêt général, du collectif de travail, du service public, de l'engagement syndical et des attentes des Français disons fermement non, ensemble, à cette dictature du chaos organisé privant sciemment les Femmes et les Hommes du droit à un travail, à un statut, à une juste reconnaissance au sein de la Fonction Publique sans mépris, avec considération et reconnaissance.

Plutôt que de subir et d'être une nouvelle fois maltraités, malmenés par la réforme de la retraite, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage qui finaliseront les travaux d'oppression des salarié.e.s du public et du privé de ce quinquennat ultra-libéral, il nous appartient de nous mobiliser pour lutter contre cette politique destructrice pour le plus grand nombre. C'est tous ensemble, agent.e.s et représentant.e.s des personnels, que nous pourrons faire entendre raison, par la lutte, aux décideurs politiques que leurs choix contraires à l'intérêt collectif sont néfastes pour notre pays et nos concitoyen.ne.s.

**Résolument dans l'action Solidaires,
repreons le chemin de la lutte !
Pour un modèle social, salarial,
fiscal, environnemental revalorisé
et juste !!**



www.solidairesidd.com
80, rue de Montreuil
75011 PARIS
☎ 06 78 04 56 96



Bulletin d'adhésion Année 2022

NOM :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Situation de famille :	Date d'entrée dans le service :	
Corps	Grade	Indice majoré

Adresse personnelle :	Complément d'adresse :
Code postal :	Ville :
Tél personnel :	Adresse mél personnelle :

Adresse professionnelle :	
Code postal :	Ville :
Tél professionnel :	Adresse mél professionnelle :

Je déclare adhérer /renouveler mon adhésion (1) à **Solidaires I.D.D.**

Les agents retraités bénéficient d'une cotisation fixée à **10 €** pour l'année.

Pour les agents qui travaillent à temps partiel, la cotisation se calcule au prorata du temps travaillé (60 %, 80 %, etc...)

Le trésorier vous donne son accord pour un versement de la cotisation syndicale en une ou plusieurs fois.

Depuis 2020 : Possibilité de payer la cotisation en une seule fois par virement bancaire sur le compte du syndicat IBAN FR76 3000 4010 5700 0100 1285 905. Ne pas omettre de renvoyer le bulletin d'adhésion après l'avoir scanné à tresoreriesidd@outlook.fr

Cocher la case en cas de virement bancaire

Indice majoré (2)	x	valeur du point (3)	x	Temps complet / partiel ex : 100 %, 80 %...	+	Assurance obligatoire (4) 3,85 €	=	TOTAL
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

Je règle ma cotisation totale par chèque(s) Nombre : Nom de la banque :

	Echéance pour les encaissements			
	Chèque n°1 15 février	Chèque n°2 15 mai	Chèque n°3 1er septembre	Chèque n°4 15 novembre
N° de chèque(s)				

Soit un montant total de : €	A l'ordre de SOLIDAIRES I.D.D.
-----------------------------------	---------------------------------------

Demande d'adhésion dûment remplie à retourner
accompagnée du ou des chèques correspondant(s) à

Fait à _____, le _____
signature



Mr Lionel MICHEA – Trésorier de Solidaraires I.D.D.
– Les maisons rouges – 71390 SAINTE HÉLÈNE

RAPPEL : la cotisation syndicale est déductible des impôts à hauteur de 66 %

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Indice majoré qui figure sur le bulletin de salaire au 1er janvier de l'année en cours

(3) 0,26 € pour les corps techniques et 0,20 € pour les autres corps

(4) Adhésion obligatoire au contrat de groupe défense pénale professionnelle GMF

Les nouveaux membres du bureau national ont été élu à l'unanimité et sont :

Secrétaire général : Romain Courbé (VNF) 06 69 78 12 16
romain.courbe@vnf.fr

Secrétaire Général adjoint : Mathieu Dauphin (DREAL) 06 65 74 31 86
mathieu.dauphin@developpement-durable.gouv.fr

Trésorier : Lionel Michéa (VNF) 06 78 04 56 96
lionel.michea@vnf.fr

Trésorier adjoint : Michel Tostivint (DREETS) 06 23 08 85 29
michel.tostivint@dreets.gouv.fr

Secrétariat : Pascal Marié (DDETS) 06 80 37 42 38
pascal.marie@meuse.gouv.fr

Secrétariat adjoint : Michel Attali (DDTM) 06 76 03 47 01
michel.attali@bouches-du-rhone.gouv.fr

Membre du bureau : Christophe Renard (VNF) 07 62 62 55 45
christophe1.renard@vnf.fr

**Solidaires IDD vous souhaite
une bonne année 2022**



Directeur de la publication

Secrétaire de rédaction : Pascal Marie

Périodicité : trimestrielle ISSN : 1622 - 4736

Numéro : décembre 2021

Rédacteur en chef :

Numéro de CPPAP : 0203505673

Dépôt Légal : décembre 2021-

Le syndicat **Solidaires I.D.D.** est un syndicat professionnel
membre des Fédérations **Solidaires Finances**, **Solidaires Environnement** et de l'Union Syndicale Solidaires

www.solidairesidd.com